

Date de dépôt : 24 novembre 2021

Rapport

de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean Marie Voumard, Ana Roch, Florian Gander, André Python, Françoise Sapin, Christian Flury : Sauvegardons la plage du Reposoir

Rapport de M^{me} Fabienne Monbaron

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission d'aménagement du canton s'est réunie à deux reprises en dates des 13 octobre et 3 novembre 2021 pour étudier la motion 2767. Les séances ont été présidées par M. Thierry Cerutti. Ont assisté à tout ou partie des travaux : M^{me} Marie Schärli, secrétaire générale adjointe (DT), M. Jean-Charles Pauli, secrétaire général adjoint OU – direction juridique (DT), et M. Sylvain Ferretti, directeur général OU (DT). Les procès-verbaux ont été tenus avec rigueur et précision par M^{me} Garance Sallin, qu'elle en soit ici remerciée.

Présentation du projet par son auteur, M. Daniel Sormanni

M. Sormanni rappelle à quel point les citoyens apprécient l'accès à l'eau, ainsi que le succès de la plage des Eaux-Vives. Il relève que l'aménagement actuel de la plage du Reposoir laisse à désirer et qu'il est important de rénover cela. L'accès à l'eau est extrêmement compliqué, il y a beaucoup de béton glissant, des barrières tout le long pour éviter que les gens glissent et tombent dans l'eau. Le lieu est complètement barricadé, sauf à certains endroits où des grilles ont été posées au sol. Ce n'est pas très adéquat ni très beau, et tout ceci mérite d'être réhabilité pour faciliter l'accès à l'eau. Autrement, l'espace est très bien, c'est pourquoi il mérite d'être remis à neuf.

Discussion et questions des députés

Un député UDC demande quel est le statut actuel de cette plage. Il trouve que le texte n'est pas forcément clair, car il est question de « réhabilitation », comme si tout allait être démolé et fermé.

M. Sormanni répond qu'elle est utilisable et utilisée, mais en partie barricadée. Il y a des barrières tout le long de l'accès à l'eau, car c'est une dalle extrêmement glissante en béton qui descend dans l'eau. C'est dangereux. Il confirme qu'il demande une rénovation complète de la plage du Reposoir, avec des accès facilités et de nouvelles installations.

Un député S accueille avec sympathie ce texte. Cette plage est en effet très prisée, mais l'aménagement du site est assez vétuste, du style des années 60. C'est une plage en dur avec plusieurs accès à l'eau assez rudimentaires. Il parlerait de requalification plutôt que de réhabilitation, avec par exemple l'idée d'avoir une plage naturelle plutôt qu'en dur. Il se demande si les conditions le permettraient. Il se demande aussi dans quelle mesure les espaces comme le restaurant, les toilettes, et ceux pour la location de bateaux pourraient eux aussi être rénovés. Personnellement, il a le sentiment que ce n'est pas une urgence en termes d'aménagement. Ici, il y a un succès populaire, le restaurant fonctionne, il y a des sanitaires, même s'ils ne sont pas dans le meilleur état, mais ce projet serait plus un « nice to have » qu'une urgence absolue.

M. Sormanni répond, concernant l'urgence, que c'est une question d'interprétation. Certes, la plage fonctionne bien. Il y a aussi une association de paddle sur place. Il y a un succès populaire, car c'est un bel espace, mais l'accès à l'eau est vétuste et il y a un certain danger. Il est dommage que l'accès à l'eau soit quasiment entièrement barricadé pour des raisons de sécurité, alors que cela pourrait être arrangé autrement. Il y a donc un travail relativement urgent à faire, mais certes pas dans l'immédiat.

Un député UDC relève que la plage est sur le territoire de la commune de Pregny-Chambésy, mais il demande à qui appartient le terrain en lui-même.

Un député Ve indique que le terrain appartient à l'Etat de Genève.

Un député UDC demande s'il y a vraiment beaucoup de fréquentation et s'il y a un parking. M. Sormanni le confirme.

Une députée MCG demande s'il y a de la mousse ou des algues sur la partie bétonnée. M. Sormanni répond par l'affirmative.

La députée MCG explique qu'elle a constaté la même chose sur d'autres lieux, comme au parc Mon Repos, ce qui rend les descentes inutilisables car glissantes.

M. Sormanni ajoute que, même sans algues, la plage serait dangereuse, car, une fois au bout de la dalle, on est directement dans l'eau. Ce n'est pas idéal pour les enfants.

Un député Ve soutient ce projet. Il y a une demande énorme à l'égard de l'accès à l'eau. Il demande s'il veut attirer l'attention sur ce lieu-là en particulier, ou s'il a des informations quant au fait que ce ne serait pas dans le pipeline du service de renaturation.

M. Sormanni répond qu'il n'a pas d'information particulière par rapport à ce qui est prévu. En se rendant sur les lieux, il a estimé qu'il fallait un réaménagement, d'où sa motion ; les aménagements actuels sont ceux des années 60-70, et ce n'est plus adapté et dangereux. Il y a un travail de réhabilitation à faire, pas forcément très onéreux, avec également un travail sur les bâtiments.

Le député Ve demande s'il envisage un travail modeste et rapide, ou une intervention de l'ordre de ce qui a été fait à la plage des Eaux-Vives.

M. Sormanni pense qu'il faut un travail d'une certaine importance, sans trop exagérer non plus. L'espace doit être réaménagé. Le lieu le mérite, d'autant plus qu'il est très fréquenté et plutôt grand.

Le député Ve relève qu'une invite mentionne le fait de « soumettre différentes propositions de réaménagements à la commission d'aménagement » ; or, ces interventions sont souvent des crédits soumis à la commission des travaux. Il demande si ça lui importe que ce soit devant la commission d'aménagement.

M. Sormanni répond par la négative.

Le député Ve évoque les associations mentionnées dans une des invites. Il demande plus d'informations à ce sujet.

M. Sormanni répond que, outre le restaurant, il y a l'association de paddle, qui est non lucrative. Il serait bon de les maintenir, car ils font un bon travail. Ils ont peut-être besoin d'être aidés, car ils ont eu des dégâts suite à la tempête et essaient de réparer à leurs frais.

Une députée MCG demande si les personnes avec lesquelles il s'est entretenu ont exprimé la volonté de retirer les gros enrochements.

M. Sormanni répond par la négative.

Un député UDC demande quelle est la zone de fond.

M. Martin indique que c'est en zone de verdure.

Le député UDC signale qu'il faudra éclaircir la question de la propriété des bâtiments.

Poursuite des travaux : auditions complémentaires

Le député UDC est favorable à ce projet, mais souhaite l'audition du service de renaturation. Il n'y a pas d'opposition.

Audition de M. Alexandre Wisard, directeur de l'office cantonal de l'Eau (OCEau), service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche, DT

M. Wisard montre un plan de la plage du Reposoir datant de 1937 et précise que la parcelle, du bord de la route suisse au bord du lac, est une parcelle privée de l'Etat, gérée par l'office cantonal des bâtiments (OCBA – DI), car il y a des bâtiments (pizzeria, sanitaires, locaux à disposition du public). Plus l'on approche de l'eau, plus la responsabilité quitte l'OCBA et revient à l'office cantonal de l'Eau (OCEau – DT). L'OCEau est responsable du port et de la grève. Celle-ci est non naturelle, soit avec une dalle de béton très glissante avec une pente à 20%. Pour y remédier, il y a eu des travaux légers pour canaliser l'accès à l'eau. Des caillebotis en métal ont été installés pour éviter de glisser, et des barrières, certes très inesthétiques, ont été posées afin de canaliser et sécuriser les entrées et sorties à l'eau, mais l'infrastructure n'est pas satisfaisante en termes d'accès à l'eau.

Un député S demande la date de réalisation de la plage.

M. Wisard répond que la réalisation s'est faite en 1937, avec quelques petites adaptations. Les pentes réalisées sont raides, et il pense que l'équipement réalisé avec ces dalles de béton n'était pas pour accéder à l'eau, mais pour protéger le parc contre les vagues de bise qui sont extrêmement fortes sur le site. Le lieu actuel est fonctionnel : les pelouses fonctionnent très bien, mais l'accès à l'eau n'est pas agréable. Depuis qu'il est chargé du lac et de la capitainerie, il sait qu'il y a là un projet à monter, mais cela nécessite de l'argent et des ressources humaines qui ne sont pas planifiées à ce jour.

M. Wisard relève, en lien avec la première invite (*invite le Conseil d'Etat à budgéter un crédit destiné à la réhabilitation de la plage du Reposoir*), que cela fait plusieurs années qu'il demande plus de moyens à sa hiérarchie, sans grand succès. Un soutien de la commission d'aménagement serait donc bienvenu. Il y a des étés caniculaires chaque année depuis 2015, il faudra faire face à des pics de chaleur, il y a le lac Léman qui est propre et qui permet de se baigner, mais les moyens n'ont pas trop suivi au niveau du budget.

Concernant la 2^e invite (*invite le Conseil d'Etat à soumettre différentes propositions de réaménagements à la commission*), il rappelle que ce n'est pas la commission d'aménagement qui conçoit le projet. Le Conseil d'Etat

demande au Grand Conseil l'autorisation de dépenser, puis charge son administration de concevoir des projets. Selon lui, l'autorité compétente est le Conseil d'Etat et non la commission d'aménagement.

Pour la 3^e invite (*invite le Conseil d'Etat à évaluer les possibilités d'octroi de subventions aux diverses associations qui contribuent à l'animation de la plage du Reposoir*), il précise qu'il y a une association sur place, « Stand-Up Geneva », qui fait de la location de paddle et de wake. Ils ont eu un petit souci avec eux, car ils se sont installés dans le port du Reposoir avec une plateforme, et c'est une construction qui était là en toute illégalité et qui empêche les bateaux d'entrer et sortir du port. Cette association est en discussion avec l'OCBA pour trouver une solution avec une roulotte ou un bâtiment. Quant à leur attribuer une subvention, ce n'est pas le rôle du DT de soutenir les associations sportives, mais plutôt celui du département de la cohésion sociale. Cette association fait du beau travail.

Enfin, quant à la dernière invite (*invite le Conseil d'Etat à maintenir les associations et gérants actuels*), M. Wisard informe qu'il n'y a aucune velléité de faire partir l'association et le restaurant, car ils font vivre le lieu.

Sur le fond, il aimerait bien faire un projet sur ce site. Son service a examiné ce qu'il faudrait faire : le facteur limitant ce sont les vagues de bise, très puissantes. Pour faire un projet, il faudrait donc faire des éléments constructifs, soit sous l'eau, soit des digues en virgule en surface, mais cela demande des ingénieurs, des architectes, des paysagistes, soit des honoraires estimés à 2 millions de francs. Actuellement, il n'a pas cette somme à disposition. L'entretien des lieux se fait par le service de la capitainerie, qui a posé les barrières et caillebotis, mais pour un projet plus ambitieux, ce serait le service de renaturation qui interviendrait, avec ses quatre collaborateurs. Actuellement, ceux-ci s'occupent de l'Aire 4^e étape, de l'Aire dans le PAV, de la protection contre les inondations pour Firmenich. Ils ne seraient pas assez nombreux. Il y a clairement un projet à monter sur ce site, et la motion est de bon sens.

Un député UDC demande quel est le statut de l'association de paddle au niveau de l'occupation du site.

M. Wisard répond qu'il n'y a ni bail ni permission d'utilisation accrue du domaine public. Elle a une autorisation à bien plaisir délivrée par l'OCBA pour poser certaines structures sur la pelouse pour fonctionner (par exemple un rack pour poser les paddles). Elle n'a pas une structure viable à long terme. Ils pourraient poser la question à l'OCBA.

Le député UDC demande quels seraient les risques pour l'association en cas de rénovation complète du site. Il demande si elle devrait partir et postuler par la suite, ou si elle aura une garantie pour revenir.

M. Wisard répond qu'il y a une jurisprudence de 2017 liée au centre nautique de Genève Plage, où il y avait deux associations sur place, l'association Tropical et l'association de wake-board. En 2017, une troisième association a voulu s'installer pour faire de la location de paddles. Cela compliquait fortement les choses. L'Etat a refusé la permission d'utiliser une partie des lieux, l'association a contesté et a gagné. L'élément important était que c'était des associations sportives sans but lucratif, mais puisqu'elles ont des buvettes, elles font du chiffre d'affaires, il y a un volet économique dans la permission d'usage accru du domaine public évident, donc il faut une mise au concours. Ainsi, à la plage du Reposoir, s'ils voulaient mettre une association sportive avec une buvette, il y a une obligation de mise au concours.

Le député UDC demande à qui appartient le bâtiment du restaurant, et s'il doit aussi être rénové.

M. Wisard répond qu'il appartient à l'Etat, et qu'il est géré par l'OCBA, probablement avec un bail commercial. Il ne sait pas si le bâtiment doit être rénové. Il y a aussi les sanitaires ouverts au public pour la plage.

Une députée Ve demande si des travaux strictement de génie civil, sans le côté aménagement paysager, reviendraient au même montant estimé.

M. Wisard précise qu'en estimant le montant à 2 millions de francs, il n'a pas tenu compte des bâtiments. Ces 2 millions de francs concernent uniquement les interventions eau et grève. Les travaux lacustres sont compliqués et coûtent cher, il faut venir avec des barges portant des pelles mécaniques, etc. Si l'on intervient dans l'eau pour faire un dispositif anti-vagues, il faut aussi intervenir sur les pelouses, qui sont actuellement une succession de terrasses, et l'aménagement date des années 30.

Le député UDC demande si cela doit passer par un crédit d'étude.

M. Wisard répond par la négative. Il dispose d'un fonds de renaturation qui alimente son budget de fonctionnement. Il a une ligne « étude » qui peut être remboursée après dans le cadre d'un crédit d'investissement. Cela lui évite d'avoir à demander régulièrement un crédit d'étude, qui met souvent un à deux ans avant d'être rédigé, traité, voté et activé. Par exemple, pour le projet du Vengeron, il n'y a pas eu de crédit d'étude, ils ont travaillé sur leur propre budget de fonctionnement. Son service est autofinancé : les recettes sont supérieures de 4 millions de francs aux dépenses qu'ils font. Chaque année, il dégage un bénéfice de 4 millions de francs pour l'Etat. Cela lui

permet d'avoir une réactivité et de lancer directement les projets qui ont du sens.

Le député UDC demande de quoi il a besoin concrètement pour lancer ce projet.

M. Wisard répond qu'il faudrait qu'il passe devant toutes les commissions officielles, qu'il ait un ingénieur comme chef de projet, un architecte et architecte-paysagiste pour la réalisation. Pour développer les études, il lui faudrait 200 000 à 300 000 francs en fonctionnement. Il y a encore le souci d'avoir les ressources humaines pour cela. Il y a toutefois de l'intérêt, de la volonté et de l'enthousiasme.

Le député UDC comprend qu'il faudrait une invite allouant 200 000 à 300 000 francs. Si la motion est votée telle quelle, cela ne fera pas beaucoup avancer les choses.

M. Wisard répond que, s'il y a une demande et un soutien du Grand Conseil, il s'en réjouit.

Un député PDC demande s'il serait possible que de grandes fondations genevoises financent ce projet.

M. Wisard répond que les grandes fondations n'ont peut-être pas toujours envie de combler les défauts de financement. Elles sont d'accord d'actionner le levier, mais c'est normalement à l'Etat de trouver les financements. Ils pourraient les approcher, mais il faudrait trouver les bons axes. Ce n'est pas exclu.

Une députée PLR revient sur le fait qu'il a une ligne « étude » dans son budget. Elle demande où s'inscriraient les 200 000 à 300 000 francs évoqués.

M. Wisard évoque son budget de fonctionnement pour les quatre prochaines années. L'année prochaine, il a trois grosses opérations de chantier. D'abord, la renaturation à Perly-Certoux, où une partie des travaux est financée par une loi d'investissement votée par le Grand Conseil, et un complément sur la ligne de fonctionnement. Il a aussi la protection de l'usine Firmenich et une étape supplémentaire au quai de Cologny. Ces trois opérations de chantier consomment 5,5 millions de francs, et il a au total 6,1 millions de francs. Il lui reste une marge de 600 000 francs pour tout le reste, avec les études du PAV, etc.

La députée PLR comprend que cela ne pourrait donc pas être pris sur sa ligne « étude ».

M. Wisard le confirme : cela ne pourra pas se faire en 2022.

La députée PLR demande en quelle année ce projet pourrait être imaginé, au niveau du personnel qu'il a à disposition et des projets qui sont déjà sur le planning du service.

M. Wisard répond que, s'il y a une volonté forte du Grand Conseil, ils peuvent le lancer au plus vite.

La députée PLR demande si cela décale d'autres projets.

M. Wisard répond par l'affirmative, mais il trouve intéressant qu'on lui signale une priorité quelque part, priorité qui a une cohérence par rapport aux enjeux de changement climatique et aux besoins de la population. Il rappelle néanmoins que son patron est le Conseil d'Etat.

Un député PDC demande s'il y aurait la possibilité de donner un mandat à l'extérieur.

M. Wisard répond qu'ils donnent de toute façon des mandats pour avoir des projets de qualité, en montant des équipes pluridisciplinaires avec des compétences qu'ils n'ont pas forcément. Avoir des mandataires coûte un peu plus cher, mais le résultat final est de qualité. Pour d'autres petits projets, cela se fait en interne.

Le président remercie M. Wisard et le libère.

Discussion interne

Un député UDC conclut de cette audition qu'il faut récrire les invites, voire les supprimer, et tout concentrer sur une seule invite.

Un député Ve pense que cette proposition est dans la cible. L'enjeu principal est de formuler une seule invite, par exemple : « invite le Conseil d'Etat à allouer un crédit de réalisation destiné à la requalification de la plage du Reposoir ».

Une députée PLR est favorable à supprimer les invites. Certaines ne sont pas du ressort de ce service, et, pour le maintien des associations, il y aura vraisemblablement une mise au concours. Elle se demande si le Conseil d'Etat doit demander un crédit d'étude ou s'il peut lancer une étude directement, de lui-même.

M. Ferretti explique que M. Wisard doit allouer du budget de fonctionnement de son budget pour faire l'étude. Dans l'invite, il ne s'agit pas d'un crédit de réalisation, mais d'allouer du crédit de fonctionnement aux études préparatoires du projet. Une fois que le projet est prêt, il y aura un projet de loi d'investissement, avec de l'argent pour la réalisation et le suivi des phases de réalisation. Selon sa compréhension des discussions, il faut

libérer l'étude préliminaire qui permet d'aller jusqu'à un projet fixant le montant nécessaire qui fera l'objet d'un projet de loi.

La députée PLR relève que M. Wisard a paru dire que son budget actuel serait serré pour réaliser cela. Elle demande si cela signifie que dans le cadre du budget, il faudra un amendement demandant d'augmenter cette ligne budgétaire.

M. Ferretti répond que cela s'organisera à l'interne du département, via des réallocations ou des priorisations de ressources. Le Conseil d'Etat ne va pas pouvoir créer de la ressource supplémentaire pour donner de l'argent au service de M. Wisard.

Un député Ve pense que le Grand Conseil peut demander au Conseil d'Etat d'allouer un crédit d'étude en vue de présenter au Grand Conseil un crédit de réalisation. Comme ça, la réallocation des ressources en interne appartient à la compétence de l'exécutif, et le législatif demande qu'on lui présente au final un crédit de réalisation.

Un député EAG estime que, s'ils font cela, les exploitants vont devoir postuler pour la mise au concours, et ne seront pas sûrs d'être repris. Il faudrait peut-être auditionner l'OCBA pour voir s'ils ont un crédit de renouvellement qui pourrait prendre en charge le réaménagement du site, plutôt que de déposer un crédit d'étude.

Une députée PLR estime que si le crédit final revient à 2 millions de francs, il paraît assez logique qu'il y ait une mise au concours. Elle souligne que l'exploitant actuel aura un avantage certain sur les autres car il connaîtra les lieux, la population et le fonctionnement.

Une députée MCG trouve que le terme de requalification, dans la proposition d'un député S, est un peu flou, car il peut donner lieu à la suppression de la plage, à sa transformation en terrain de football, etc. Elle propose de garder « réhabilitation ».

Un député Ve se rallie à cette proposition et reformule l'invite : « invite le Conseil d'Etat à allouer un crédit d'étude destiné à la réhabilitation de la plage du Reposoir en vue de déposer un crédit d'investissement devant le Grand Conseil ».

Votes

Le président met aux voix l'amendement **supprimant les 4 invites de la M 2767** :

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Pour :	14 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	—
Abstentions :	—

Le président met aux voix la nouvelle et unique invite de la M 2767 :

« invite le Conseil d'Etat à allouer un crédit d'étude destiné à la réhabilitation de la plage du Reposoir en vue de déposer un crédit d'investissement devant le Grand Conseil. »

La nouvelle invite est acceptée à l'unanimité.

Pour :	14 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	—
Abstentions :	—

Le président met aux voix la M 2767 ainsi amendée :

La M 2767, ainsi amendée, est acceptée à l'unanimité.

Oui :	14 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	—

Catégorie de débat préavisée : Extraits

Proposition de motion (2767-A)

Sauvegardons la plage du Reposoir

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le bien-être et le plaisir que procurent les accès à l'eau et à la baignade à Genève, particulièrement en période estivale ;
- le succès rencontré par ce type d'aménagement très prisé par la population genevoise, comme en atteste la fréquentation de la plage des Eaux-Vives même pendant l'hiver ;
- les possibilités d'améliorer les accès à la baignade sur le plan tant qualitatif que quantitatif dans un canton comme Genève bordé par les eaux ;
- l'importance de maintenir les lieux déjà existants, voire de les améliorer et surtout d'éviter qu'ils ne se détériorent comme on peut le constater aujourd'hui à la plage du Reposoir ;
- la contribution des acteurs associatifs à l'animation des lieux qui mériteraient d'être soutenus, notamment l'association Paddle,

invite le Conseil d'Etat

à allouer un crédit d'étude destiné à la réhabilitation de la plage du Reposoir en vue de déposer un crédit d'investissement devant le Grand Conseil.







